

Crise sociale à La Poste. Crise ? Quelle crise ??

C'est l'attitude qu'adopte la direction générale de La Poste devant le mal être au travail qui touche une énorme majorité des postiers. Cette situation est la conséquence directe des orientations impulsées par P.Wahl, PDG de La Poste, dans le cadre de son « *Plan Stratégique 2020* ».

Tous les employés, de tous les métiers et quel que soit leur niveau de fonction, sont impactés par des suppressions de postes (entre 8 et 10.000/an) et de services massives, des réorganisations pathogènes, une explosion de la productivité, un management par la peur, une non-reconnaissance de leur travail et de fait, un abandon des missions de service public. Les conséquences : de nombreux collègues qui sombrent dans la dépression, des arrêts de maladie qui atteignent des sommets, mais aussi des drames, avec des collègues qui mettent fin à leurs jours en mettant en cause clairement les pratiques de La Poste.

Déjà, en 2012 rappelez-vous, une vague de suicides de collègues avait contraint La Poste, soucieuse de cultiver une image « *d'entreprise sociale* », à organiser un « *Grand Dialogue* »...qui avait accouché d'une souris. Elle pensait alors que la signature par certaines organisations syndicales de 2 accords placebos (« *Qualité de vie au travail* » et « *Un avenir pour chaque postier* ») allait lui permettre de redorer son image... Il n'en est rien, le mal être au travail d'une grande majorité de postiers n'ayant que décuplé, les cas de suicides de collègues ont malheureusement repris, La Poste n'ayant tiré aucune leçon des événements de 2012.

C'est dans cette situation que le 26 septembre dernier, **Sud** a tenu une conférence de presse afin de briser le mur du silence établi par la direction de La Poste. Des victimes, des familles, des postiers, des avocats sont venus



témoigner de nos conditions de travail et du mal être qui en découle.

Même les experts sont en souffrance...

Dans le même temps, 8 cabinets d'expertises indépendants, qui ont fait moult expertises pour les CHSCT de tous les métiers de La Poste, ont rendu public un courrier adressé au PDG.

Ce courrier pointe la gravité de la situation sanitaire de nombreux postiers qu'ils ont rencontrés (santé, stress...),

la mettant en parallèle avec le rythme des réorganisations, le niveau des suppressions d'emplois et des objectifs demandés.

D'autre part, ces 8 cabinets d'expertise déplorent **des cas d'entrave de La Poste envers leurs missions** : contestations quasi systématique devant la justice des préconisations des rapports, pas d'accès aux logiciels qui quantifient le travail (style V9 au Réseau)...

La Poste, voyant de nouveau son image « *sociale* » se dégrader, a convoqué toutes les organisations syndicales (OS) fin octobre. Si nous étions conscients que La Poste allait rejouer sa minable partition de

2012 (« *Le Grand Dialogue* »), nous sommes tombés de la chaise en constatant que **La Poste veut centrer les discussions uniquement sur les facteurs, pas sur l'ensemble des métiers de La Poste.**

D'autre part, les mesurette qu'elle propose ne portent que sur quelques primes distribuées à certains facteurs, **pas un mot sur la crise sociale et sanitaire que nous vivons.** C'est au contraire un exercice d'autosatisfaction parfaitement assumé, dans la droite ligne du *plan stratégique* du PDG-banquier Wahl. **Ces mesurette remettent même en cause le délai de 2 ans entre 2 réorganisations...**

Sud refuse de cautionner cette mascarade.

La direction doit prendre en compte le mal être au travail de TOUS les postiers et annoncer **de vraies mesures.**

C'est pourquoi nous déposerons un préavis de grève pour tous les postiers, et en particulier pour les agents du Réseau le jeudi 8 décembre.

Pour le Réseau 44/85, nous devons obtenir :

- La CDIisation de 60 précaires (ce qui correspond aux suppressions de postes dans la DR 44/85 de début de l'année).
- Des moyens de remplacements à 25%.
- Le gel de toutes les réorganisations.
- Le maintien de tous les bureaux de poste, notamment en urbain.
- Des niveaux d'objectifs réalistes & atteignables.

Et devant le refus prévisible de notre direction 44/85 d'entendre nos revendications et le mépris qu'elle affiche régulièrement, nous devons enfoncer le clou en décembre.

Nous vous proposons le mouvement des 4 samedis :

Sud va déposer 4 préavis de grève les samedis de décembre à partir du 10 décembre 2016, et ce jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Au-delà du pourcentage de grévistes sur ces 4 samedis, le but de ces préavis est de **contraindre collectivement la direction** à ouvrir des négociations sur l'emploi et nos conditions de travail. Ces préavis sont mis à disposition pour **exprimer collectivement notre colère** et notre ras le bol, et qu'enfin la direction prenne des mesures pour que cessent ces conditions de travail indignes et destructrices.

Le Réseau crée des monstres : les secteurs ruraux !

On s'en doutait, avec les créations des secteurs en lieu et place des terrains, les fusions de ces mêmes secteurs créent des entités immenses.

Du coup, dans les 32 terrains qui fusionnent en 16 secteurs, nombre de RI sont totalement impossibles à monter sans dégrader fortement notre quotidien professionnel, en particulier en « rural ».

Entre les suppressions de poste, les réductions d'horaires d'ouverture, les fermetures pures et simples de bureaux, l'augmentation des distances entre les sites, les RI imposés suppriment des repos de cycle, nous font intervenir sur de + en + de bureaux (jusqu'à 4 bureaux différents dans une même semaine, bonjour le poids du trousseau de clés...), augmentent considérablement les déplacements.

D'autre part, à force de supprimer des PT, nombre de bureaux sont désormais « pesés » à 1.5 ou 1.6 PT. Le Réseau, dans sa grande mansuétude, **ne laisse plus qu'un seul collègue pour y travailler**, avec les conséquences en termes de productivité. Cela crée de toutes pièces des conditions de travail très dégradées pour les collègues concernés, avec tous les risques psycho-sociaux qui peuvent en découler. Dans ces conditions, il faut avoir les reins solides pour travailler dans de tels bureaux, « **année tonique(*)** » comme nous promettait la direction en début d'année !

Autre conséquence, vu qu'il y a nécessité de caler les 35h dans une même semaine, nombre de PT en rural ne les font pas (les 35h), du fait encore une fois des réductions d'horaires d'ouvertures imposées et de la distance entre les bureaux des secteurs.

Du coup, pour faire les 35h, on attribue par exemple des prises/ fins de service de 45mns dans des bureaux mono-agents en ½ journée! Ou on constate parfois des heures entières de battement entre la fin de service et le début de l'ETC...

Ce pourrait être risible, mais tout ce temps non utilisé... est prit sur le temps de volant de remplacement attribué au secteur (le MRP)... Déjà que ce temps est sous évalué ☹ ☹ ☹.

Il en résulte que **le volume de MPR est en grande partie consommé artificiellement, et donc pas utilisé pour remplacer les absences...**Ce qui contribue encore plus à ce que les absences ne soient plus remplacées, à ce que des bureaux soient fermés. Ou comment créer un cercle



infernale.

La DR doit prendre en compte ces situations et compenser ces pertes de MPR, dues à la taille de + en + grande des secteurs et aux réductions d'horaires d'ouverture qu'elle impose.

Réponse de la DR : « **quand les petits et moyens bureaux seront transformés en APC/RPC ou carrément fermés, le problème sera résolu** »... N'ayons pas peur des mots, nos « responsables » sont des fossoyeurs du réseau des bureaux de poste.

Ces situations touchent à la louche les secteurs d'Aizenay, Chantonay, Vallet, Clisson, Montaigu, Les Herbiers... En attendant les autres secteurs « ruraux » : Châteaubriant, Luçon, St Jean de Monts, Pontchâteau/Montoir....

Pour l'arrêt des dégradations des cycles de travail, une charge de travail raisonnable et un MPR qui soit utilisé comme force de remplacement, une seule solution :

toutes et tous en grève le 8 décembre, et pendant le mouvement des 4 samedis !!

(*) « Année tonique » : pour la DR en 2016, c'est entre 15 et 20% de PT en moins et 50% d'objectifs en plus... Comment, dans ces conditions, éviter les dégâts humains ??

NON à la suppression des EAR !!

Toujours fidèle à sa ligne de conduite de réduction des coûts à notre détriment et même à celui des clients (enfin des MS4 surtout...), la direction nationale mène le projet de **suppression pure et simple du métier d'EAR**.

Ce projet fallacieux veut remplacer les EAR par des volants qui, à la différence d'aujourd'hui, n'auraient **plus de limite sur les zones d'intervention**, ne seraient **plus compensés en temps pour les délais de route** (aujourd'hui, les délais de route des EAR sont du temps de travail), ne percevraient plus de taux repas...

De plus, ce projet prévoit **un recours massif et récurrent à du personnel précaire** (CDD et intérimaires), ce qui est d'autant plus inacceptable que La Poste est une S.A. 100 % publique.

Si ce projet national est actuellement en stand-by pour cause de *crise sociale* à La Poste (voir page précédente), il n'est pas du même tonneau pour l'**accord EAR 44/85 de 2008**. En effet, la DR 44/85 veut mordicus le dénoncer (en clair, y mettre fin), toujours pour des questions de coûts. Cet accord, signé à l'époque par toutes les OS, amène pourtant une juste reconnaissance aux EAR, personnel polyvalent et capable d'intervenir sur tous les types de bureaux (mono-agents, ESCI,...).

Demain, tous concernés si on ne se bouge pas !

D'autre part, si ce projet voyait le jour, **les sédentaires seraient tous susceptibles de faire office temporairement ou non de volant de remplacement**. Il est en effet prévu une « *indemnité de 6€/jour en cas de remplacement ponctuel* ». Cette aumône ne compenserait pas les coûts de déplacements ou de repas pris en dehors des lieux habituels de travail.

Les EAR ont bien compris l'esbroufe et se sont mis en grève (CFDT, CGT, FO, SUD) à + de **80% le 17 novembre dernier**, et sont montés rencontrer nos directeurs locaux pour leur dire leur façon de penser !



A ce jour, la direction compte toujours dénoncer l'accord EAR 44/85. C'est pourquoi nous déposerons aussi un préavis de grève spécifique EAR le 8 décembre.

Pour obtenir le maintien des EAR et de l'accord EAR 44/85 !!

CGPRO : encore une variable d'ajustement ?

C'est ce que l'on pourrait penser quand on constate qu'une bonne majorité des GCPRO interviennent aux guichets quand il y a du sous-effectif, pendant leur temps dédié aux Pros. Comme nombre de RE ou de REC d'ailleurs.

Et vu que les sous-effectifs deviennent la norme, **les 50% de temps dédiés aux pros ne sont plus respectés**.

Ce qui pose 2 problèmes : le développement commercial courrier en prend un coup (ça, c'est l'entreprise qui s'auto flagelle), mais surtout, **les contrats de perf' restent les mêmes et l'attendu des 8 EVC/semaine** aussi (Entretiens Vente Concrétisés).

Cela doit cesser, les attendus commerciaux des GCPRO doivent être en corrélation avec le temps dédié aux pros.

Et si on rajoute l'utilisation des véhicules personnels, la baisse du commissionnement, l'augmentation de certains périmètres sans compensation (Châteaubriant...) et la suppression de certains postes avec ses incertitudes liées (Montoir, La Mothe...), on peut se questionner sur la volonté du Réseau de pérenniser les activités courrier dans ses bureaux.

Le métier de GCPRO doit être valorisé. Le III-1 pour tous les GCPRO !

Nantes Bellevue : pas touche au GCB !

Dans sa frénésie de suppression de postes sans tenir compte de la réalité de notre travail, la DR refuse de combler le poste de GCB à Nantes Bellevue.

Le bureau de Nantes Bellevue est situé en ZUS, près de 600 clients/jours et un taux d'opérations « *Banque sociale* » de + de 35%. La présence d'un GCB y est donc + que nécessaire, en ces temps de multiples incivilités et de paupérisation importante de la population dans les quartiers dits *sensibles*. Alors non, le personnel refuse cette situation et exige le comblement immédiat du poste de GCB.

Si la DR refuse le comblement, nous déposerons un préavis de grève spécifique pour Bellevue le 8 décembre.

Puissance 4 : pourquoi pas une sucette ??

Dernier « *challenge* » en date, le *Puissance 4*. Dès qu'on souscrit 4 SAM dans la semaine, on a droit à un KDOchèque de 10€. Et même de 30€ pour le meilleur du secteur ! On se croirait revenu sur les bancs de la maternelle, avec les « *bons points* », ou autres sucres d'orge pour ceux qui sont sages. Fessée cul nu pour les derniers ?

Mais comment leur expliquer qu'on est plus des enfants ?? Si vous trouvez les arguments pour les convaincre, on est preneurs !

Si on rentre dans ce genre de « *challenge* », le harcèlement commercial des clients n'est pas loin et nul doute que la clientèle va finir par ne plus vouloir venir à La Poste. Mais c'est peut être le but recherché??



Entretien d'appréciation : nous avons des droits, faisons les respecter !

C'est bientôt le moment des entretiens d'appréciation. Nous vous rappelons donc les principales règles dont ils dépendent.

→ Il faut d'abord préciser que l'entretien d'appréciation peut avoir des conséquences tant sur le déroulement de carrière, que sur la rémunération. D'où son importance.

→ Si vous vous sentez dénigré, n'hésitez pas à vous défendre et à réfuter les arguments que l'on vous donne pour justifier votre appréciation. Bien noter que **les objectifs fixés doivent être raisonnables et atteignables**. Ce moment est trop souvent un discours à sens unique, alors qu'il est prévu que ce soit un moment d'échange.

→ Si vous avez un doute sur la méthode utilisée, demandez que l'on vous communique le texte de référence (BRH 355 du 21/12/2006 et note de cadrage 2017). Appelez nous si besoin.

→ Si vous n'êtes pas d'accord avec votre appréciation ou que vous avez quelque chose à rajouter, n'oubliez pas de remplir la case prévue pour **vos observations**. Vous pouvez demander un délai de réflexion (5 jours francs, c'est-à-dire en comptant les dimanches) avant de remplir cette case et de confirmer votre présence à cet entretien par votre signature. N'oubliez pas de demander la photocopie de cet entretien, c'est un droit.

Que faire en cas de désaccord ?

Si vous n'êtes pas d'accord avec la note finale, mais aussi pour toute annotation ou critère, n'hésitez pas à faire des recours. Ils sont de 2 niveaux :

→ **La commission de médiation** : elle est composée de responsables de LP et d'un représentant syndical (ou d'un collègue choisi par vous-même) pour vous défendre. Vous disposez de 2 mois à partir de la notification définitive de l'appréciation (votre 2^{ème} signature, celle après la validation par le N+2) pour effectuer ce recours. Ce recours est un courrier adressé au DRH de la DR (on a des modèles à vous fournir si besoin).

→ Après la réunion de la commission, la décision rendue doit vous être faite dans le délai d'un mois. Si, à l'issue de cette commission, vous n'avez pas obtenu satisfaction, **vous pouvez alors saisir la CAP (Commission Administrative Paritaire)** pour les fonctionnaires, **ou la CCP (Commission Consultative Paritaire)** pour les salariés :

→ Le délai pour déposer un recours devant ces commissions est de 2 mois à partir de la date de votre signature de la décision de la commission de médiation.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou vous aider dans vos démarches.



Désignations en cas de grève : STOP aux abus !

Lors des journées de grève, des consignes de la DR encadrent les désignations. Rappel des principes:

→ **Aucun bureau-centre ne doit être fermé** afin d'assurer la continuité de service avec le paiement des opérations à caractère social et la sécurité des biens et des personnes.

→ **Possibilité de redéployer des agents à l'intérieur du secteur** (ex : un agent non-gréviste d'un bureau de proximité peut être amené à travailler sur le bureau-centre, si tous les autres collègues sont grévistes).

→ **Le DS peut désigner 1 guichetier et/ou 1 caissier par terrain**. Les consignes stipulent que « les désignations doivent être strictement limitées dans ce cadre ». Si des agents non grévistes sont présents, la désignation devient sans objet.

Rappelons que la grève est un droit fondamental, même pour les vendeurs et encadrants.

Enfin, si des désignations sont faites, c'est qu'il est prévisible que la majorité des agents d'un secteur seront grévistes. A la direction de se poser les bonnes questions !

Donc, si votre DS veut désigner plusieurs guichetiers ou plusieurs caissiers, contactez-nous. Nous saurons faire respecter les consignes de la direction !



A La Poste, dans tous les services, dans tous les métiers, le malaise est latent, voire palpable. Notre quotidien professionnel est mis à mal par les choix économiques orchestrés par notre PDG.

De nombreux collègues en payent le prix sur leur santé physique ou psychique.

C'est pourquoi, chacune et chacun d'entre nous à le pouvoir de dire NON au virage sociétal impulsé par nos dirigeants.

Nous vous appelons donc toutes et tous à faire grève le 8 décembre et à participer massivement au Mouvement des 4 samedis les 10, 17, 24 & 31 décembre 2016.